

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 211213-09)**

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le treize du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Florence POEYUSAN, Christine CALEN, Pierre DAGOIS, Laurent BRIAULT Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFJET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Jeanne DUBOIS	Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Manuel PORTET ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Michel LAMARQUE ayant donné pouvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :

VALIDATION DU SCHÉMA CULTUREL COMMUNAL 2021-2026

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a développé ces dernières années des outils culturels structurants tels l'ancien cinéma réaménagé en salle de spectacle en 2016 (le théâtre Beheria), la galerie d'exposition Pili-Tafernaberry et, en 2020, la bibliothèque Toki-Toki.

La prochaine réhabilitation/extension du théâtre Beheria apportera également un nouveau souffle à la politique culturelle.

De plus, la ville dispose aussi d'un autre outil culturel extraordinaire : ses nombreux espaces extérieurs, la place Sauveur Atchoarena, entièrement réhabilitée, constituant une illustration quasi emblématique des lieux de culture de la ville à ciel ouvert. Le tissu associatif culturel est également fortement investi sur la commune.

Le Conseil Municipal du 14 décembre 2020 a voté à l'unanimité le projet de réflexion et de rédaction d'un schéma culturel 2021/2026 structurant la politique culturelle municipale pour les cinq prochaines années.

Depuis, de nombreux temps de travail et d'échange ont eu lieu notamment :

- entre techniciens et élus délégués du Pôle culture, patrimoine, vie associative,
- avec les élus de la commission culture afin de définir les valeurs de la politique culturelle de la commune,
- avec les techniciens et les élus des autres pôles de la ville,
- avec les collectivités partenaires (État, Région, Département et Communauté d'Agglomération).

Un document dit «martyr» a été élaboré. Il a notamment été partagé avec les représentants des associations culturelles de Bidart, les bénévoles de la bibliothèque et, enfin, avec l'ensemble des élus du Conseil Municipal le 24 novembre dernier.

Fort de cette démarche itérative et participative d'écriture, le schéma culturel de la ville, annexé à la présente délibération, est désormais finalisé. Il définit les valeurs de la politique culturelle communale, les orientations et actions à venir ainsi qu'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Le schéma se veut être un texte qui donne la vision d'ensemble de la politique culturelle de la ville, sur l'ensemble des domaines (les arts vivants – les arts visuels – la lecture publique – le patrimoine – la pratique amateur – la langue basque...). Il s'agit d'un document qui guidera l'action publique municipale lors des cinq prochaines années. C'est un outil de dialogue et de compréhension entre les élus, les services, les associations, les partenaires culturels et bien entendu les Bidartars.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le schéma culturel 2021-2026 présenté en annexe.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **15 DEC. 2021**
et publication ou notification du **15 DEC. 2021**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI